



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



LES INFOS DU MUNICIPAL 8 mai 2020

ADMINISTRATION MUNICIPALE RÉOUVERTURE DES BUREAUX AU PUBLIC DE L'IMMEUBLE PLACE DU MARCHÉ 3

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé de rouvrir l'administration au public à partir du lundi 11 mai 2020 à 8h30, c'est-à-dire en même temps que la réouverture des écoles. L'horaire d'ouverture des bureaux reprendra dès lors son cours normal. A cet effet et afin de préserver la santé des visiteurs et du personnel communal, l'Exécutif a mis en place un certain nombre de mesures.

a. Sens unique

L'accès au bâtiment place du Marché 3 se fera obligatoirement à sens unique, c'est-à-dire uniquement par la porte sud. La sortie se fera uniquement par la porte nord. Nous prions les visiteurs de suivre et de respecter la signalisation et les marquages installés à cet effet. Cela évitera aux visiteurs de se côtoyer inutilement dans les couloirs de l'immeuble.

A l'entrée et à la sortie, des distributeurs de gel hydroalcoolique sont installés sur des panneaux. Les visiteurs et le personnel ont l'obligation de se désinfecter les mains tant à l'entrée qu'à la sortie de l'immeuble.

b. Distanciation sociale

Des marquages ont été faits au sol pour garantir une distance de 2 mètres entre chaque visiteur. Des surfaces d'attente sont également signalées.

c. Accès aux étages

L'accès aux étages est fortement conseillé par les escaliers. Un double sens de circulation est prévu et marqué au sol. Une moitié de l'escalier est ainsi affectée à celles et ceux qui montent et une autre moitié à celles et ceux qui descendent. La probabilité que les gens se croisent est faible et le temps du croisement est trop court pour provoquer une contamination.

L'ascenseur sera toujours accessible (notamment pour les personnes qui ont des problèmes de motricité), mais il faudra l'utiliser avec précaution, car il peut plus facilement être vecteur de la propagation du virus puisqu'il s'agit d'un lieu confiné où l'on peut toucher beaucoup d'endroits. Il y aura des instructions à l'intérieur de l'ascenseur pour inviter les utilisateurs à se protéger au mieux.

d. Accès aux guichets

Tous les guichets ont été pourvus de vitres en plexiglas pour protéger les visiteurs et le personnel.

Dans la mesure du possible, les visiteurs sont invités à prendre rendez-vous par téléphone, par courriel ou par courrier postal, afin de tenter de limiter une possible promiscuité dans le bâtiment administratif. Dans tous les cas, le Conseil municipal vous invite à continuer à régler vos affaires administratives communales par téléphone, courriel ou courrier postal. Les numéros de téléphone et les adresse électroniques du personnel communal se trouvent sur le site Internet de la Municipalité (www.laneuveville.ch).

APPEL À LA SOLIDARITÉ

Pour soutenir les petits commerces locaux de La Neuveville, la commune de La Neuveville met en circulation de nouveaux bons «Ouh!».

Comment ça marche?

Vous achetez les bons (avec 10% de rabais) auprès de la Commune et les utilisez ensuite comme monnaie auprès des commerces neuvevillois*.

Vous pouvez acquérir ces bons auprès du Service des finances à la Mairie (2^e ét.) pour faire vos achats auprès des commerçants locaux. Ces derniers pourront ensuite se faire rembourser auprès de la caisse communale avec une plus-value de 20%.



*sont exclus: Coop, Migros, Denner, AVEC, La Poste, les stations essence et la Commune.

Les corridors et les locaux de l'immeuble place du Marché 3 sont désinfectés régulièrement.

Nous remercions d'ores et déjà les visiteurs de l'administration municipale de se conformer à la signalisation mise en place et de continuer à respecter les mesures de protection, d'hygiène et de distanciation sociale, car, si la pandémie est en recul, elle n'est de loin pas terminée.

PLACES DE JEU ET PLACES DE SPORT

Dans le prolongement des décisions du Conseil fédéral concernant la réouverture des écoles, le Conseil municipal a en outre décidé la réouverture des places de jeu communales au public dès le 11 mai 2020, sous réserve que les utilisateurs et les utilisatrices respectent les règles d'hygiène et de distanciation sociale. Un appel est lancé à la responsabilité personnelle de chacune et de chacun.

Ainsi, les utilisateurs des installations sont priés de respecter les gestes barrière (respect des distances et des règles d'hygiène des mains) et les prescriptions mises en place par la Confédération permettant de limiter la propagation du Covid-19.

Il est expressément rappelé que les regroupements

de plus de 5 personnes restent interdits dans l'espace public. Il en va de notre bien à tous.

Le Conseil municipal décidera, à mesure de l'évolution de la situation, de la réouverture des autres installations sportives et de loisirs. Dès lors, le statu quo et encore décrété pour ces installations qui resteront ainsi fermées jusqu'à nouvel avis, street-workout y compris. Pour l'instant, seul le Club de tennis pourra rouvrir son espace, compte tenu des décisions prises par le Conseil fédéral en la matière.

ZONE DE DÉTENTE DE ST-JOUX POLLUTION ET INSTABILITÉ (SUITE)

Depuis le début de la législature en janvier 2017, le Conseil municipal a œuvré, sans relâche, pour trouver des solutions permettant de rouvrir l'intégralité de la rive longeant la zone de détente de St-Joux au public.

Après des investigations concernant la pollution du site (ancienne décharge) en 2017 et 2018, un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs spécialisés pour étudier des variantes permettant de stabiliser la berge et de mettre en place un système de surveillance afin de pouvoir réhabiliter et ouvrir sans risque un secteur fermé depuis une quinzaine d'années.



LES INFOS DU MUNICIPAL 8 mai 2020

Le projet élaboré par le bureau d'ingénieurs spécialisés pour le Conseil municipal prévoit une consolidation de la berge à l'endroit de la niche d'arrachement, une stabilisation des escaliers et la mise en place d'un système de mesures permettant de contrôler les éventuels mouvements de la rive dans le futur.

L'Exécutif neuvevillois présentera une demande de crédit d'un montant inférieur à CHF 500'000.- au Conseil général dès que la situation sanitaire permettra au Législatif de siéger. Une demande de subvention sera également adressée à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et devrait couvrir 40 % des coûts.

Selon le planning provisoire envisagé, les travaux d'assainissement de la zone effondrée (zone centrale) pourraient débuter au mois d'octobre 2020, sous réserve des diverses procédures administratives, et le secteur pourrait être entièrement rouvert en 2021.

Le Conseil municipal se réjouit de l'avancement de ce dossier. Il lui tient particulièrement à cœur de régler la problématique de l'instabilité de la berge à St-Joux et de permettre aux Neuvevillois et aux Neuvevilloises de profiter pleinement du bord du lac dans cet endroit idyllique.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE



La Commune de La Neuveville dispose actuellement de sept défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord ;

- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs ;

- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;

- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.

- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.

- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.

- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-ivol mis sous alarme.

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Jaunin, chemin des Lorettes 2a, 2520 La Neuveville.

Auteur de projet : N. MARTI SA, rue de la Gare 3a, case postale 321, 2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade nord du bâtiment en remplacement de la chaudière à mazout existante, au chemin des Lorettes 2a, sur la parcelle no 441, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mai 2020 au 8 juin 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mai 2020
Municipalité de La Neuveville

COLLÈGE DU DISTRICT

La reprise des cours au Collège du District a lieu lundi 11 mai. Les élèves ont été répartis en deux groupes. Le premier commence lundi 11 mai, le deuxième mardi 12 mai selon l'horaire régulier. De plus amples détails ont été envoyés à chaque élève le mercredi 6 mai.

Bon retour à tous et respectez les distances de sécurité.

La direction

La Municipalité de La Neuveville
Rejoignez-nous dans un environnement multidisciplinaire et formateur.

Mise au concours
Pour l'école à journée continue du Signolet, la Municipalité de La Neuveville recherche :

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1^{er} août 2020
Durée de la formation : 3 ans

NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Votre lettre de motivation manuscrite
- Votre curriculum vitae
- Les copies de vos derniers bulletins scolaires

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à :

Administration municipale
Service des ressources humaines
Postulation « apprenti-e ASE EJC »
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au mercredi 20 mai 2020

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen, par téléphone, au 032/752.10.00

La Neuveville, mai 2020 Le Conseil municipal

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

AVIS À LA POPULATION

Le Conseil municipal de La Neuveville a décidé de rouvrir les places de jeux au public dès le 11 mai 2020.

Les utilisateurs des installations sont priés de respecter les gestes barrière (respect des distances et règles d'hygiène des mains) et les prescriptions mises en place par la Confédération permettant de limiter la propagation du Covid-19.

Nous rappelons que les regroupements de plus de 5 personnes restent interdits dans l'espace public.

Merci de votre compréhension, il en va de notre bien à tous.

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2020** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Nods, Place du Village, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 58, au lieu-dit : "Place du Village 4", commune de Nods.

Projet : demande après coup concernant la construction d'un abri accolé à la façade Est du bâtiment no 4, ouvert sur deux côtés (construction érigée dans les années 1980).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : V.

Recensement architectural : objet C, digne de conservation, situation importante et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2020, auprès de l'administration communale de Nods. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 mai 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Martin Grünig, Le Carron 18, 2518 Nods

Auteur du projet : Martin Grünig, Le Carron 18, 2518 Nods

Projet : Modifications apportées au permis no 548. Transformations intérieures ; déplacement d'une porte et d'une fenêtre ; remplacement de la cabane de jardin existante avec couvert à bois, sur RF 2284 du ban de Nods, Route de Chasserai 47, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.05.20

Administration communale

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

A l'instar de nombreuses communes bernoises, Nods passera au régime des bons de garde au **01.08.2020**. Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 sont dès à présent ouvertes.

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2020-2021.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site <https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html>

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation

Vous trouverez un lien pour toute information utile sur notre site internet www.nods.ch ou directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Comme l'année dernière, nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour "jouer le jeu". Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal



LE PLATEAU BOUGE !

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, **en faveur de votre commune**, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods.

Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

www.duelintercommunalcoop.ch

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2020 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**STATION D'ÉPURATION ARA
TWANNBACH, DOUANNE**

La STEP de Douanne a constaté, ces dernières semaines, une arrivée de matériaux qui posent des problèmes au bassin de rétention de Schernelz (conduite bouchée).

Nous invitons les citoyennes et citoyens à ne pas éliminer dans les toilettes les matériaux suivants, leur temps de dégradation étant long et bouchant les conduites :

- Restes d'emballages
- Préservatifs
- Fil dentaire
- Chiffons de nettoyage et étoupe
- Lingettes humides.

L'ARA Twannbach, exploitant de la STEP de Douanne, demande à ce que ces matériaux soient éliminés par les déchets ménagers.

Le personnel de la STEP vous en est reconnaissant.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Le Conseil communal

RÉOUVERTURE LE 11 MAI 2020 DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison de l'amélioration de la situation dans le cadre de l'épidémie de coronavirus et suite aux dernières décisions prises par le Conseil fédéral, nous informons la population que le guichet de l'administration communale sera rouvert à l'horaire habituel dès le **lundi 11 mai 2020**.

Des mesures ont été mises en place afin de respecter les distances et la désinfection.

Prêles, le 08 mai 2020

Le Conseil communal

**SOUTIEN AUX AÎNÉS
(COURSES, PAIEMENTS,...)**

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le Groupe d'Animation de Prêles souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Graf Audrey	032 315 31 52 ou 079 281 95 22
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00 ou 079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10 ou 032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

**COMMISSION "COLLÈGE DU DISTRICT
DE LA NEUVEVILLE"
NOMINATION D'UN MEMBRE**

Afin de remplacer un membre sortant, le Conseil communal, dans sa séance du 4 mai 2020, a élu

Mme Nathalie Simon-Vermot

en tant que représentante de notre commune au sein de la commission du Collège du district de La Neuveville.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

L'administration communale

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA DÉCHETTERIE
ASCENSION ET PENTECÔTE**

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée le **jeudi 21 mai 2020**, le **vendredi 22 mai 2020** et le **lundi 1^{er} juin 2020**. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 1^{er} juin 2020.

L'administration communale



Duel intercommunal
suisse.bouge

LE PLATEAU BOUGE !

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, **en faveur de votre commune**, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

www.duelintercommunalcoop.ch

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

**RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
AVIS AUX CITOYENS**

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 21 mai 2020 sera donc avancée au **mercredi 20 mai 2020**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale



BONS DE GARDE

Le système de subventionnement des places d'accueil extrafamilial du canton de Berne est en transition et passera au système dit des "Bons de garde". La commune mixte de Plateau de Diesse ainsi que sa crèche communale adhéreront à ce système à partir du 1^{er} août 2020.

La commune pourra accorder des bons de garde pour des enfants en âge préscolaire et pour autant que les conditions d'octroi soient respectées. Voici la marche à suivre :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2020-2021.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site www.belogin.directories.be.ch

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil de votre choix.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Les liens et une brochure d'information sont disponibles sur notre site www.leplateaudediesse.ch.

Le site www.be.ch/famille contient également des renseignements sur le sujet.

L'administration communale

COMMISSION "BÂTIMENT SCOLAIRE" POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Les membres de la commission non-permanente "Bâtiment scolaire" ont été nommés. Il s'agit de

- Mme Alexia Lecomte, conseillère communale responsable des écoles
- Mme Alexia Rufer, architecte
- Mme Fabienne Landry, administratrice des constructions
- M. Raymond Troehler, maire
- M. Gilbert Racine, conseiller communal responsable de l'urbanisme
- M. François Gauchat, conseiller communal responsable des finances
- M. Joël Racine, ingénieur

Les tâches de cette commission consistent à épauler les architectes du projet (Chappuis Architectes SA) quant au planning des travaux, à la surveillance, à la procédure d'appels d'offres, à l'information des citoyens, etc.

Le Conseil communal



Nouvelles de l'administration

Nouvelle convention pour le Saaneland et le Pays-d'Enhaut

Le Conseil-exécutif bernois et le Conseil d'État vaudois ont conclu une nouvelle convention relative aux échanges linguistiques d'élèves dans la région du Saaneland et du Pays-d'Enhaut. Ce texte entre en vigueur le 1^{er} mai 2020 et remplace une convention de 2004, qui est abrogée. La nouvelle convention fixe un cadre financier équitable aux échanges d'élèves menés sur une base volontaire au niveau de l'école obligatoire. Elle apporte une solution moderne et solide aux communes concernées désireuses de promouvoir ces échanges en vue de l'insertion des jeunes dans l'économie régionale.

Les échanges linguistiques d'élèves ont une longue tradition dans cette région sur la frontière des langues. Sur la base de critères fixés localement, les communes autorisaient un élève à fréquenter une école de la région linguistique voisine en dérogation aux lois scolaires relatives à l'enclassement. En 2004, une première régulation de ces échanges est intervenue dans un accord passé entre les deux cantons. Entre-temps, la valorisation de ces échanges d'élèves est devenue une cause nationale et des outils adaptés pour les promouvoir se sont imposés au niveau intercantonal. Des mécanismes financiers simples et des tarifs couvrant les coûts réels de l'enseignement délivré par un canton d'accueil à un élève domicilié dans un autre canton ont été arrêtées. Ce sont ces standards que la nouvelle convention signée par Vaud et Berne adopte aujourd'hui.

Une dizaine d'élèves par année du Pays-d'Enhaut et du Haut-Simmental-Gessenay profitent de ces échanges linguistique d'une durée d'un an, sollicités

sur base volontaire. La répétition de la dernière année de l'école obligatoire dans la langue de la région partenaire est notamment vue comme une occasion donnée aux jeunes d'améliorer leurs compétences en français ou en allemand et d'augmenter ainsi leurs chances de décrocher une place d'apprentissage. La région vit largement du tourisme et de la clientèle internationale. L'aisance linguistique des jeunes y est un atout prisé par des employeurs de nombreuses branches d'activité sur le marché local du travail.

La nouvelle convention, rédigée et approuvée en concertation avec les communes, s'inscrit dans la volonté affirmée par les deux cantons de promouvoir à l'avenir davantage encore les échanges linguistiques d'élèves. Cette initiative sur le terrain scolaire respecte l'esprit de la Convention Sarine du 22 juin 2018, qui engage les Cantons de Vaud et de Berne, les communes du Saaneland et du Pays-d'Enhaut, ainsi que les offices du tourisme des deux régions à collaborer dans le secteur du tourisme et à favoriser les interactions locales et régionales à toute occasion.

WIRZ

Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue: p. ex. 10.- SMS avec VUE10 au 339.

Dons en ligne sur www.cbmswiss.ch
CP 80-303030-1 • 8027 Zurich

cbm
mission chrétienne pour les aveugles

Chaque franc compte
Rufiji 2 ans, Tanzanie

MON FILS FUME DU CANNABIS!

Nous sommes là pour vous aider!

APPELEZ-NOUS!

0800 105 105

www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE



CarPostal SA remporte la mise au concours des lignes de bus

CarPostal SA remporte la mise au concours des 39 lignes de bus du réseau jurassien. Cette décision a été prise par les commanditaires, à savoir les cantons du Jura et de Berne et l'Office fédéral des transports (OFT). Suite à cette mise au concours, les subventions versées par les collectivités publiques diminueront d'environ quatre millions de francs par année, alors même que les prestations de transports augmenteront de plus de 7%. L'ensemble du réseau de bus sera doté d'une nouvelle identité visuelle. Le respect des exigences légales en matière de conditions de travail du personnel est garanti.

Le canton du Jura a procédé le 5 juillet 2019, en collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT) et le canton de Berne, à la mise au concours de 39 lignes de bus régionales, urbaines et nocturnes. Quatre lignes intercantionales impliquant le canton de Berne étaient concernées. Au total, la mise au concours effectuée en deux lots représentait un volume de prestations de plus de quatre millions de kilomètres, soit environ 7% de plus qu'actuellement.

Au terme du délai de soumission fixé au 28 novembre 2019, quatre entreprises ont participé au concours : Alsa Jura SA, CarPostal SA, RATP Dev Suisse Transport Public SA et Transports Publics du Jura (TPJ) SA, société constituée par les entreprises Transports Publics Fribourgeois (TPF) SA et Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA.

Evaluation multicritère

Les offres ont été évaluées dans le cadre d'une analyse de la valeur utile au moyen de plusieurs critères sectoriels tirés d'une méthode fixée au préalable par la Confédération et les cantons du Jura et de Berne. Dans cette méthode, le prix et la qualité de l'offre représentaient respectivement 45% et 55% des points de l'évaluation. Le prix a été calculé au moyen des coûts et des revenus. Les critères de qualité ont été basés sur la gestion de l'exploitation, le marketing, l'expérience en transports publics, l'organisation et la collaboration, la capacité novatrice ou encore la formation du personnel. D'autres aspects tels que le respect des conditions légales d'engagement du personnel ou l'équipement des véhicules étaient prescrits comme conditions obligatoires.

L'évaluation a révélé que l'offre de CarPostal SA pour les deux lots offrait le meilleur rapport prix-prestations des quatre soumissions reçues.

Objectifs intégralement atteints

Par cet appel d'offre, le canton du Jura, commanditaire principal des prestations de transport mises au concours, visait le double objectif d'améliorer la compétitivité des transports publics régionaux du point de vue du prix et de la qualité. Ces objectifs sont intégralement atteints.

Du point de vue financier et par rapport à la situation actuelle, il en résulte une réduction des indemnités totales d'environ quatre millions de francs par an. Les collectivités jurassiennes – canton et communes – bénéficieront d'une économie nette annuelle de plus d'un million de francs. Selon l'offre retenue, la rentabilité des lignes mesurée par la couverture des coûts s'améliorera, ce qui contribuera à la pérennisation de l'offre de transport. La fréquentation est appelée à augmenter.

Concernant les aspects qualitatifs, un renforcement de la collaboration et de l'implémentation locale de l'entreprise va s'opérer. Une nouvelle identité visuelle unique et propre à l'ensemble des lignes du réseau de bus mis au concours sera adoptée (logo, habillage des véhicules, identification des arrêts, etc.). Tous les nouveaux véhicules seront équipés de ceintures pour renforcer encore davantage la sécurité notamment dans le cadre du transport d'écoliers en bas âge. Des efforts supplémentaires dans le domaine du marketing seront déployés dans le but de contribuer à augmenter la fréquentation et ainsi améliorer le degré de rentabilité des lignes.

Conditions d'engagement du personnel

CarPostal SA s'est engagée à respecter toutes les exigences légales liées aux conditions de travail de la branche des bus prévues par le droit fédéral et cantonal et à appliquer sa convention collective de travail (CCT). CarPostal SA prévoit de reprendre l'ensemble des conductrices et conducteurs du concessionnaire actuel qui souhaitent travailler pour CarPostal SA, et cela aux mêmes conditions salariales qu'actuellement, pour autant que celles-ci atteignent les minimas prévus par la CCT de CarPostal SA. L'adjudicataire prévoit également de proposer des mesures d'accompagnement individualisées pour chaque collaboratrice et chaque collaborateur du concessionnaire actuel souhaitant travailler pour CarPostal SA mais dont le poste ne correspond pas à un besoin de CarPostal SA (p.ex. mécanicien).

Suite de la procédure

L'OFT a informé ce jour les soumissionnaires du résultat de la mise au concours et de l'intention des commanditaires d'adjuger les prestations à CarPostal SA. L'OFT va lancer la procédure de consultation des milieux intéressés portant sur l'octroi de la concession la semaine prochaine. La décision d'adjudication devrait être formellement délivrée par l'OFT dans le courant de l'été 2020. La concession, valable à compter de décembre 2021 et d'une durée de dix ans, devrait également être délivrée cet été par l'OFT.

Adaptation de la nouvelle loi sur les jeux d'argent

Le Conseil du Jura bernois doit conserver la compétence d'allouer des subventions prélevées sur le Fonds de loterie. Il faut également que la coopération au développement continue de figurer parmi les domaines d'affectation de ce Fonds. C'est ce que propose la Commission de la sécurité au Grand Conseil en vue de la deuxième lecture de la loi cantonale sur les jeux d'argent.

La Commission de la sécurité du Grand Conseil bernois a examiné, en vue de la deuxième lecture, les deux articles de la loi cantonale sur les jeux d'argent que le plénum lui avait renvoyés lors de la session de mars. Le parlement cantonal voulait que la commission se penche de nouveau sur la compétence du Conseil du Jura bernois (CJB) d'allouer des subventions prélevées sur le Fonds de loterie et sur l'utilisation du Fonds en faveur de la coopération au développement.

Maintenir la compétence financière du Conseil du Jura bernois

La Commission de la sécurité a invité une délégation de la députation à sa séance. La délégation et

le gouvernement l'ont informée des conséquences des propositions déposées lors de la première lecture. La loi sur le statut particulier du Jura bernois confère au CJB des compétences autonomes, dont celle d'allouer des subventions prélevées sur le Fonds de loterie. Selon la commission, il n'y a pas lieu de remettre ces compétences en question. Il faut cependant assurer l'égalité de traitement entre tous les demandeurs. La Commission de la sécurité propose donc au Grand Conseil de suivre la proposition faite par le Conseil-exécutif lors de la première lecture : le CJB prend l'avis de la Direction de la sécurité et, en cas de divergence, il recherche le dialogue, mais la décision finale lui revient.

Conserver la coopération au développement parmi les domaines d'affectation

À une courte majorité (9 voix contre 8), la commission propose au Grand Conseil que la coopération au développement puisse continuer à bénéficier du Fonds de loterie. La majorité estime que le soutien de projets dans ce domaine est une façon appropriée et judicieuse de mettre en œuvre le mandat constitutionnel. La minorité, au contraire, pense que la coopération au développement est une tâche de la Confédération et non pas du canton. Celui-ci a la possibilité de soutenir financièrement des projets à l'étranger par le canal de l'aide en cas de catastrophe.

Le Grand Conseil siègera à Bernexpo en juin

Le Bureau du Grand Conseil du canton de Berne, réuni en séance extraordinaire dans la grande salle du parlement, a pris des décisions concernant la tenue de la session d'été 2020. Cet organe, qui se compose des présidences du parlement, des groupes et des commissions parlementaires, se prononce en faveur d'une session ordinaire à Bernexpo aux dates prévues.

En raison de l'épidémie de COVID-19, la session d'été du Grand Conseil aura lieu du 2 au 11 juin 2020 dans les locaux de Bernexpo. Cette décision a été prise par le Bureau du parlement lors d'une séance extraordinaire hier soir. Le Bureau réunit les trois membres de la présidence du Grand Conseil ainsi que les présidences des groupes et des commissions parlementaires.

Les modalités d'organisation tiennent compte de la probabilité que le Conseil national et le Conseil des États siègent également à Bernexpo pendant la même période. Le Grand Conseil se réunira donc dans la halle 4 (Festhalle), en respectant les règles de distanciation sociale et les autres mesures préconisées par le Conseil fédéral. Cela signifie entre autres que les séances auront lieu sans public. Toutefois, la session sera diffusée en direct sur Internet et les représentants des médias pourront y assister. En outre, les documents de la session seront mis à disposition en principe sous forme électronique. Le programme est riche en affaires importantes. L'approbation des diverses mesures urgentes que le Conseil-exécutif a prises par voie d'ordonnance puis régulièrement adaptées ces dernières semaines en est l'un des points saillants.



Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux

Le canton de Berne doit mettre à la disposition des communes et des services sociaux un système uniforme de gestion des cas. C'est la conclusion d'une étude réalisée dans le cadre d'un projet informatique sur la gestion des cas de l'aide sociale. Le système devrait être introduit progressivement à partir de 2025.

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a lancé en septembre 2019 la phase initiale du projet informatique de nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux du canton de Berne. Réalisé en collaboration avec la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ), l'Association des communes bernoises (ACB) et la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE), le projet vise à évaluer l'achat ou la mise au point éventuels d'un nouveau système de gestion des cas et son introduction. L'objectif est de simplifier les aspects administratifs de la gestion des dossiers et de l'échange de données, tout en créant des synergies. L'étude préparée au cours de la phase initiale sert de base pour la suite des travaux ; elle peut être consultée sur le site internet de la DSSI.

Système homogène approuvé par une grande majorité des services sociaux

L'étude montre que les communes municipales, les communes mixtes et les communes bourgeoises du canton de Berne dépensent actuellement près de 6 millions de francs par an pour exploiter différents systèmes de gestion des cas (extrapolation). Les communes prévoient d'investir ces trois prochaines années quelque 2 millions de francs dans ces systèmes. Une enquête en ligne a révélé par ailleurs que les services sociaux seraient favorables dans leur grande majorité à un système commun de gestion des cas.

L'étude présente trois options à approfondir : le maintien de la pratique actuelle, l'introduction d'un nouveau système de gestion des cas (avec trois sous-options), la création d'une plateforme d'échange de données. La question du modèle d'exploitation pour une nouvelle solution commune n'est pas encore entièrement résolue en raison de la situation actuelle du marché. Selon les différents acteurs, la solution informatique devrait être achetée par le canton de Berne et son développement stratégique être confié à la DSSI.

Système mis à disposition par le canton

Le comité de pilotage, qui est composé de représentants de la DSSI, de la DIJ, de l'ACB et de la BKSE, a pris plusieurs décisions sur la base de l'étude. Il souhaite notamment que le canton dispose d'un système centralisé de gestion des cas relevant de l'aide sociale, des contributions d'entretien et de la protection de l'enfant et de l'adulte, et qu'il puisse agir en tant que partenaire de négociation à l'égard de tiers. La responsabilité incombera à la DSSI. Le comité de pilotage a approuvé en outre le principe d'un financement par étapes dans le cadre duquel les communes et le canton contribueront à des degrés divers aux dépenses de mise en œuvre, d'exploitation, de développement et de migration.

Introduction à partir de 2025

Le travail de fond pourra commencer dès que le Conseil-exécutif aura approuvé le mandat. Il s'agira, pour les deux directions cantonales, pour la BKSE et pour l'ACB de fixer ensemble les exigences auxquelles devra satisfaire le nouveau logiciel. Celui-ci

devrait être introduit dans les services sociaux pilotes à partir de 2025.

Reprise de l'enseignement présentiel

L'enseignement présentiel reprendra à l'école obligatoire, en demi-classes pendant les deux premiers jours. La Direction de l'instruction publique et de la culture et les communes entendent ainsi faciliter le retour à un fonctionnement normal des cours pour les élèves, les parents, les directions des écoles et le personnel enseignant. Suite à la décision annoncée hier par le Conseil fédéral, il est clair en outre que le canton de Berne n'organisera des examens ni pour la maturité gymnasiale, ni pour la maturité professionnelle, ni pour le certificat d'étude d'école de culture générale.

L'enseignement présentiel reprendra à l'école obligatoire dans le canton de Berne à partir de lundi 11 mai. Lors du point de presse de ce jour, la directrice de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, la conseillère d'État Christine Häsler, a remercié l'ensemble des communes, des établissements et des parents pour l'énorme travail qu'ils ont accompli au cours des semaines écoulées afin que l'enseignement à distance puisse fonctionner : "Cela a été pour nous tous une expérience totalement inédite et un énorme défi."

Il est très important pour les communes et pour la Direction de l'instruction publique et de la culture que la reprise de l'enseignement présentiel puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour les enfants, les adolescents, le personnel enseignant et les directions des écoles, et que les établissements disposent des installations d'hygiène nécessaires. C'est pourquoi les établissements accueilleront les élèves en demi-classes les deux premiers jours. Ce dispositif pourra être prolongé si les conditions locales sont compliquées.

Les élèves se retrouveront ainsi en plus petits groupes le temps d'assimiler les règles d'hygiène et de conduite. L'enseignement en demi-classes permet en outre de déterminer plus facilement où en sont les apprentissages et de combler les lacunes qui pourraient apparaître après l'enseignement à distance. La reprise concerne en principe toutes les matières. Il est prévu six leçons par jour pendant les premiers jours. Les établissements peuvent organiser ces journées à leur convenance.

Ces modalités de reprise de l'enseignement présentiel ont été adoptées après des discussions nourries par un groupe de travail réunissant des représentants des milieux politiques, des communes, des syndicats et de la Haute école pédagogique PHBern. Un guide, un document de synthèse et une foire aux questions Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre, qui est régulièrement complétée, ont été préparés afin d'accompagner les écoles dans cette transition.

Protéger les personnes particulièrement vulnérables

Il est important que les personnes du corps enseignant particulièrement vulnérables restent protégées. Elles ne dispenseront pas de cours présentiels. Elles peuvent néanmoins fournir un travail précieux pour le bon fonctionnement de l'établissement, par exemple en préparant des leçons, en corrigeant des travaux ou en encadrant les personnes qui assurent des suppléances.

Application des mesures d'hygiène préconisées par l'Office fédérale de la santé publique

En début de semaine, la Direction de l'instruction publique et de la culture a informé les communes et les directions des écoles du plan de protection de l'Office fédéral de la santé publique concernant l'hygiène. Il prévoit notamment que les lavabos dans les salles de classe et les toilettes doivent être équipés de distributeurs de savon liquide. Du matériel d'hygiène des mains pour les adultes doit être placé à l'entrée des établissements, des salles de classe et des salles des maîtres. Les surfaces, les guichets, les poignées de portes et de fenêtres, les rampes d'escalier, les toilettes et les lavabos doivent être nettoyés régulièrement. D'autres mesures d'hygiène sont également prévues pour la distribution des repas dans les écoles de jour et pour la prise en charge périscolaire.

Respect des distances de sécurité

La distance minimale de deux mètres doit être respectée entre les enseignants et les élèves. Les enfants, en particulier au primaire, pourront en principe se conduire normalement en classe, sur le chemin de l'école et en récréation. Il est important que les règles et les mesures d'hygiène soient respectées le mieux possible. Toutes les activités comportant des contacts physiques entre enfants et adolescents sont à éviter.

Dans le secondaire, des mesures supplémentaires de distanciation sociale peuvent être envisagées, pour autant qu'elles soient applicables dans la pratique. On prévoira, par exemple, des salles suffisamment spacieuses ou des récréations échelonnées.

Décision définitive de ne pas organiser les examens de maturité dans le canton de Berne

Dans les écoles moyennes et les écoles professionnelles, l'enseignement reprendra le 8 juin. Le Conseil fédéral a pris hier des décisions de principe concernant les examens de maturité. En cette année exceptionnelle, le canton de Berne n'organisera pas d'examen pour la maturité gymnasiale, la maturité professionnelle, le certificat d'étude d'école de culture générale. À la reprise de l'enseignement présentiel, les élèves auront passé près de trois mois en enseignement à distance. Leur faire passer des examens dans ces circonstances serait inéquitable. Les élèves qui arrivent en fin de cycle dans ces écoles peuvent ainsi se concentrer sur l'étape suivante, à savoir le choix de leur orientation et l'entrée dans leur prochain cycle de formation.



12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Animateur Connexion 3d, Romain Jacot, tél. 079 716 69 36

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Aufgrund der aktuellen Situation können keine Gottesdienste und Anlässe öffentlich stattfinden.

Sonntag, 10. Mai 2020 Video-Gottesdienst zum Muttertag

Gestaltet von Frauen aus den Kirchgemeinden Seeland

West. Der Gottesdienst wird ab 8. Mai 2020 auf unserer

Startseite aufgeschaltet.

Für Gespräche, Fragen und Anliegen stehen Ihnen die

Seelsorger jederzeit zur Verfügung. Ihr Anruf ist der dienst-

thabenden Pfarrperson oder Pfr. Peter von Salis willkommen

(Tel. 078 741 37 64, petersalis@hispeed.ch).

Pikettdienste und Seelsorge

3. bis 15. Mai: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Afin de respecter les directives sanitaires fédérales, les décisions suivantes ont été prises : valables dès maintenant

jusqu'à nouvel avis : toutes les messes dominicales, de jours

de fêtes et de semaine, sont supprimées.

Toutes les activités et rencontres pastorales, ainsi que

les rencontres de groupes externes à nos paroisses, sont

supprimées. La réception de notre secrétariat reste fermé

au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone

au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudi après-midi

ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au

079 352 38 12. Vous pouvez aussi nous joindre par

courriel à laneuveville@cathberne.ch.

Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

La situation s'améliore et une reprise des activités paroissiales devrait être envisagée pour le mois de juin en respectant quelques conditions. Des informations à ce sujet sont encore attendues et vous seront communiquées. Une brochure "Regard" est préparée chaque

semaine avec des textes méditatifs, des photos, des témoignages d'encouragement. Elles sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou strouche@gmail.com)

Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1, 7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, strouche@gmail.com

032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site

www.labri.ch.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

info@paref2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale. Visites guidées sur demande : renseignements : Office du tourisme, tél. 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition : Oskar Binz - peintre, poète, architecte (1895 - 1957.) Collection : la collection reste fermée en raison de travaux de rénovation.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

Appel d'urgence


Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE
Assemblée de paroisse
lundi 8 juin

à 20h à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Assemblée de paroisse, élection du président élection de la vice-présidence élection de la secrétaire
3. Conseil de paroisse, démission, élection, réélection
4. Procès-verbal du 2.12.2019: approbation
5. Comptes 2019: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
6. Information vie paroissiale
7. Rapport des délégués à la régionalisation
8. Divers

Les comptes 2019 et le procès-verbal du 2 décembre 2019 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 2 juin 2020.

Nouveau coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER :

POUR RAPPEL :

- ✓ **NOUVEAU** Garder ses distances. Par exemple :
 - Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
 - Garder ses distances dans les files d'attente.
 - Garder ses distances lors de réunions.
- ✓ So laver soigneusement les mains.
- ✓ Éviter les poignées de main.
- ✓ Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de coude.
- ✓ En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.
- ✓ Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60
Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)
Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch